

**EPE - ALGERIE TELECOM - SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DE LA WILAYA DE BOUIRA**  
**NIF : 000216299033049**  
**Sous-direction Fonctions Support**  
**Département Achats et Logistique**  
**Service Achats**

**CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE**  
**N° : 05/ 2021**

La direction opérationnelle de Bouira lance un concours national d'architecture portant :

**ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN SIEGE DE LA DIRECTION  
OPERATIONNELLE DE BOUIRA**

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

Conformément aux dispositions de la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom du 01 janvier 2019, il s'agit d'un concours d'architecture ouvert aux architectes inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, en possession de l'agrément d'exercice pour l'année en cours,  
-aux bureaux ou groupements de bureaux d'études nationaux publics ou privés, agréés en architecture conformément à la réglementation en vigueur.  
- Qui ont réalisé au moins une œuvre de catégorie "B" conformément au décret exécutif N° 16/224 du 22 Aout 2016 fixant les modalités de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Les candidats sont invités à remettre uniquement leurs offres techniques le dernier jour de la durée de préparation des offres à l'heure à l'adresse ci-après :

**LA DIRECTION OPERATIONNELLE DE BOUIRA**  
**Département Achats et Logistique**  
**Adresse : BOULEVARD AMROUCHE MOULOD, CHATEAU D'EAU, BOUIRA**

Les Architectes, les bureaux ou groupements de bureaux d'études nationaux publics ou privés intéressés par le présent avis de concours national d'architecture, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la DIRECTION OPERATIONNELLE DE BOUIRA (Département Achats et Logistique) sise au Boulevard Amrouche Mouloud, Château d'eau, Bouira, contre versement d'un montant de cinq mille dinars (5 000,00 DA) au compte BNA N° RIB : 0010046003000000173/02 Agence BOUIRA, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie.

**Les offres doivent être composées d'**

**1- Une première partie dite « offre technique » relative au dossier administratif portant sur les capacités techniques du soumissionnaire ainsi que sur sa situation administrative et devant comprendre ce qui suit :**

- La déclaration à souscrire datée, visée et signée (annexe 02) ;
- La déclaration de probité datée, visée et signée ; (annexe 03)
- Le présent cahier des charges, dûment paraphé par la soumissionnaire sur chaque page, signé, daté et visé sur les dernières pages des trois parties du CDC.
- Copie certifiée des documents originaux portant sur le statut juridique de la société ou engagement du groupement momentané de bureaux d'études.
- La convention du groupement, dûment signée et datée par les fondés de pouvoirs des bureaux d'études respectifs, le cas échéant ;
- Attestation des pouvoirs du signataire de l'offre (dans le cas de société ou de groupement) (annexe 04).
- Copie du registre de commerce en cours de validité pour les sociétés.
- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier en cours de validité.

- Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) ;
- Extrait du casier judiciaire original (datant de moins de 3 mois)
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- Copie de la mise à jour récente de l'inscription de l'ordre des architectes.
- Copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes.
- Références professionnelles du partenaire cocontractant justifiées par des attestations de bonne exécution ou PV de réception sans réserves.
- Liste du personnel de l'année en cours du BET, accompagnée par les attestations d'affiliation appuyée par les diplômes (copies) accompagnés,

Les contrats de soutien à l'emploi seront pris en charge dans la notation ainsi que l'architecte propriétaire du BET (annexe 05).

- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet, avec pièces justificatives (traceur, véhicule...) visée par un expert ou huissier de justice.
- Déclaration sur l'honneur de visite des lieux respectant le modèle joint en annexe 06.
- Engagement sur le délai de maîtrise d'œuvre (annexe 07).
- Engagement sur le délai de garantie (annexe 08).
- Bilan des 03 derniers exercices visés.
- Copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du CNRC.

**2- Une deuxième partie graphique dite « prestation » relative au dossier graphique portant sur l'architecture du projet.**

**3- Une troisième dite « offre financière » relative à la proposition du soumissionnaire et ce, conformément aux différentes pièces constitutives de l'offre** (lettre de soumission, montants des études et de suivi, estimation objective de la réalisation du projet (avec et sans VRD), planning et délai de réalisation, des missions de maîtrise d'œuvre et d'exécution du projet).

Après l'ouverture des plis des offres techniques et leur évaluation ; seuls les candidats pré qualifiés, dont le nombre ne doit pas être inférieur à trois, sont invités à remettre les plis des prestations et de l'offre financière

Une Première enveloppe anonyme, fermée et cachetée indiquant les références et l'objet de l'appel au concours d'architecture ainsi que la mention « Offre Technique ».

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE BOUIRA**

**Adresse : BOULEVARD AMROUCHE MOULOU, CHATEAU D'EAU, BOUIRA**  
**OFFRE TECHNIQUE**

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

**Concours National d'architecture N° 05/2021**

**ETUDE ET SUIVI POUR REALISATION D'UN SIEGE DE LA DIRECTION  
OPERATIONNELLE DE BOUIRA**

La durée de préparation des offres techniques est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de la première (1<sup>ère</sup>) publication du concours.

Le jour et l'heure limites de dépôt des offres techniques sont fixés de 08H00 à 13H00 le dernier jour de la durée de préparation des offres.

Les candidats sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 13H00 à l'adresse précitée.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.